



**COMPTE-RENDU SUCCINCT**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 30 juin 2022, 19h00.**

**Salle du Conseil Municipal**

Convocation : 24 juin 2022

L'an **deux mil vingt-deux le trente juin**, le Conseil municipal de la commune de COUR-CHEVERNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de **M. François CROISSANDEAU**, Maire.

Etaient présents : F. CROISSANDEAU, J. LOBROT, M. DUHAMELLE, G. ROUSSAY, N. THUILLIER, P. COURTOIS, P. RIVIERE, N. POTIER, S. JARDIN, S. CARTAULT, S. PASQUIER, S. AMOUDRY, R. BEAUGILLET, M. DE LUCA, A. CHÉRY.

Etaient absents excusés : G. KARPOFF (procuration à J. LOBROT), F. VERGER (procuration à M. DUHAMELLE), C. MAIGRE (procuration à F. CROISSANDEAU), M. PANON (procuration à G. ROUSSAY), C. TEIXEIRA (procuration à S. AMOUDRY), B. GEORGE (procuration à P. RIVIÈRE), A. CHATILLON (procuration à A. CHÉRY)

Etait absente : E. DARIDAN

S. AMOUDRY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Conseil Municipal :

- **a approuvé** le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022 ;
- **a examiné** les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire le 28 janvier 2021 ;
- **a autorisé** M. le Maire à signer une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. Agglopolys pour le financement des activités enfance et jeunesse proposée par la Mairie ;
- **a décidé** de continuer à proposer l'affichage papier pour tous les actes pris par la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Néanmoins le procès-verbal de séance continuera d'être publié sur le site internet ;
- **a approuvé** la sollicitation d'une subvention au titre de la DDAD 2022 (Dotation Départementale d'Aménagement Durable) pour l'aménagement de la Cour de l'école dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 162 405 € HT ;
- **a décidé** d'accorder deux subventions :
  - 500 € au Syndicat AOC / Cour-Cheverny pour la fête des vendanges.
  - 550 € à l'association « les Amis de Bois Vert » pour l'achat d'une table « Hydrojet » ;
- **a approuvé** l'organisation prévue pour les festivités du 14 juillet et la fixation du prix du buffet froid à 16 € pour les adultes et jeunes à partir de 12 ans ;
- **a fixé** les tarifs municipaux à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 comme suit :
  - Repas pris au restaurant scolaire :
    - 3.85 € pour tout élève dont les parents sont domiciliés à Cour-Cheverny

- 7.33 € par enfant dont les familles sont domiciliées à l'extérieur de Cour-Cheverny, à charge pour les communs de résidence de prendre en charge tout ou partie de la différence.
- 3.85 € pour tout enfant du personnel communal
- 7.33 € pour les adultes
- + 0.25 € pour toute journée complète passée à l'ALSH ou à l'APS du mercredi (avec repas)
- + 0.10 € pour les prestations relatives à l'accueil périscolaire (garderie du matin ou du soir en période scolaire)
- + 5 € par trimestre et par enfant utilisant le transport scolaire ;
- **a approuvé** la création d'un poste d'animateur principal de 2<sup>e</sup> classe et la suppression d'un poste d'animateur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **Affaires diverses :**

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- Prochaines séances de Conseil Municipal (à titre indicatif) : Jeudi à 19 heures les :
  - 15 septembre
  - 20 octobre
  - 1<sup>er</sup> ou 8 décembre (selon clôture des exercices imposée par la Trésorerie)
- Lecture d'une lettre de M. CHATILLON, conseiller municipal adressée à M. le Maire.
- Sanitaires publics près de l'église : Elles ont encore été détériorées ce weekend.
- Point Travaux en cours par M ROUSSAY, adjoint :
  - Plateau ralentisseur carrefour avenue du 8 mai 1945/ Rue Nationale. Les travaux ont été réceptionnés sans réserve le 23/06
  - Sanitaires PMR à la Salle des Fêtes. Ils seront terminés pour le 14/07.
  - Hangar photovoltaïque : Les travaux reprendront en août : bardage, pose des panneaux photovoltaïques, gouttières sont prévus. Le bardage du bâtiment actuel des ateliers est terminé.
- Feu d'artifice du 14 juillet : Sauf arrêté d'interdiction de la Préfecture, le feu d'artifice se tiendra comme d'habitude sur le parking de Chantreuil. (Mise à jour) : le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la préfecture a informé la Mairie qu'elle interdira le feu d'artifice s'il devait avoir lieu à Chantreuil. Après concertation, le feu d'artifice se tiendra finalement au stade et le bal se tiendra à la Salle des Fêtes.
- Giratoire Zone de l'Ardoise : M. le Maire informe l'assemblée que l'aménagement du giratoire est terminé. Une inauguration est prévue avec le Conseil Départemental en septembre.
- Inauguration véhicule électrique publicitaire : M. le Maire rappelle que le contrat prévoit une inauguration après réception de tous les équipements (véhicule et vélo électriques). Le vélo électrique devrait être livré le 8/7. Par conséquent, l'inauguration pourra avoir lieu en septembre.
- Sollicitation régulière d'administrés par le policier municipal pour rappeler à certains administrés leurs obligations pour les tailles de haies.
- A une demande de M. CHERY sur la largeur du pont du Conon sur la route de Fougères, M. le Maire précise que selon les services du département, la largeur est règlementaire. M. CHERY rappelle qu'il faut une largeur minimum de 3.50 pour le passage des engins agricoles.
- Mme DE LUCA affirme qu'elle a lu dans un compte rendu de Conseil Municipal de Cellettes dans la NR que l'achat d'un cinémomètre était à la charge de Cour-Cheverny, contrairement à ce qui a

été voté au budget 2022. M. le Maire répond que le partage des dépenses était bien acté dans la convention.

- M. CHERY expose qu'a eu lieu une inauguration d'un domaine viticole à Cormeray et qu'aucun représentant de la commune était présent malgré l'invitation reçue. M. le Maire répond qu'il avait missionné un élu en son absence et qu'il avait pu se rendre à une autre inauguration prévue auparavant sur ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h50.

Cour-Cheverny, le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Le Maire,

François CROISSANDEAU

